

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 9
Votants 12

Date de la convocation :
26 juin 2023

Date d'affichage
26 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY Conseillers.

Étaient absents excusés : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°59/2023 : **ACQUISITION PARCELLE ZC N° 234 – CHEMIN PIETON VAUX**

Le 18 mars 2021, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit avec M. ORRIERE Cyril et Mme PAUTREL Mathilde.

L'objet de cette convention d'occupation était la création d'un cheminement piéton à Vaux.

Le terrain a été borné et le cheminement piéton créé, il convient dorénavant de faire l'acquisition de cette parcelle ZC n° 234 pour une surface de 227 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

-AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches pour l'acquisition de la parcelle ZC n° 234 d'une surface de 227 m² et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

